Rapport du Comité

Le vendredi 23 février 1973

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales, auquel a été déféré le Bill C-141, «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973» a, conformément à son Ordre de renvoi du 22 février 1973, étudié ledit Bill et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis.

Le président suppléant,
C. W. Carter.

25737—2½